



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 juillet 2022 A 20H00

Étaient présents : Sabine DOMS, Laure BERNARD, Denis QUEILLE, Frédéric GUITON, Philippe BILLET, Rémy PLISSONNIER, Jean-Pierre JAUNET, Jean-Paul BOISSARD, Cyril CAVILLON

Était excusé : Frédéric BON, Nathalie RICHON

- **Approbation du compte rendu de la réunion précédente**

Le compte rendu de la réunion du Conseil municipal du 5 avril 2022 est approuvé à l'unanimité.

- **Création point d'arrêt au Bourg**

Un point d'arrêt de bus au Bourg de Devrouze sera opérationnel à compter de la rentrée de septembre 2022. Le bus desservira la cité scolaire Henri Vincenot à Louhans et concerne 8 enfants de la commune

- **Mobilier Urbain**

Du mobilier urbain a été acheté par la commune et sera installé chemin du Briand (tables, bancs, poubelles) et route du champ de lux (banc). La commune envisage de se doter d'un abribus bois afin d'abriter les enfants et leurs vélos sur le point d'arrêt du Bourg.

- **Remplacement congés maternité d'Audrey**

Une secrétaire d'une autre commune viendra à Devrouze à raison de 4 heures par semaine à partir du mois de septembre et jusqu'à la fin de l'année afin de se charger de la comptabilité et de l'état civil de la Mairie en l'absence d'Audrey. Les horaires de la mairie ont été modifiés. Les tâches administratives courantes seront réalisées par Le Maire et son Adjoint.

- **Tarifs Cantine**

Les tarifs de RPC, le fournisseur de repas de la cantine de Devrouze subissent actuellement des réajustements en raison de l'augmentation généralisée des matières premières et du carburant. Le conseil Municipal décide de ne pas augmenter les tarifs pour cette année mais réorganise le fonctionnement de la cantine avec une seule personne (départ de Pépita Bonin) afin de rester à l'équilibre sur ce budget.

- **Formation Personnels Extincteurs**

La commune a été contactée pour proposer une formation à l'utilisation des extincteurs au personnel communal et conseillers municipaux. Cette proposition n'a pas été retenue.

- **Commission Eau**

Les travaux du château d'eau de Saint Vincent en Bresse ont pris un léger retard. A ce jour, il n'y a pas eu de constat de perte de débit. Une hausse du prix de l'eau due aux travaux et à l'augmentation des matériaux est à prévoir.

- **Commission voirie**

Des bordures vont être posées sur le virage intérieur au Meix Colin afin d'éviter que les véhicules n'empiètent sur la chaussée. Nous sommes en attente de devis.

Concernant l'aménagement du terrain de la Chassagne, la commune passe en commission avec l'ATD (Agence technique Départementale) au mois de septembre pour connaître la faisabilité du projet.

- **Compte rendu sortie scolaire**

Parents et enfants ont passé une très bonne journée au 1055 à Lons le Saunier. La sortie était financée par les communes du RPI. 46 enfants étaient présents sur 47 inscrits.

- **Compte rendu du conseil d'école**

- Une régularisation sur trois ans sera versée à la Coopérative Scolaire de Diconne, la dotation annuelle n'ayant pas été versée depuis 2020
- La commune financera les logiciels du nouveau TBI à hauteur de 300 euros comme prévu lors de la demande de subvention.



- Certains parents d'élèves se plaignent d'un véhicule en état d'épave stationnant sur le parking de l'école. La gendarmerie a procédé aux contrôles assurance et contrôle technique. Ces derniers étant conformes, on ne peut pas empêcher le véhicule de stationner.
- **Subventions aux associations**
 - 75 € Ensemble instrumental de la Bresse Bourguignonne
 - 100 € Chasseurs
 - 100 € Club des Ebakés
- **Compte rendu de la visite du Sous-Préfet**
 - Lors d'une réunion informelle avec les Maires de Devrouze, Diconne et Villegaudin, au sujet de la forte pressions qu'ils subissaient de certains adhérents de Bresse Intacte, Monsieur le Sous-Préfet a tenu à rappeler que :

« L'autorisation d'un parc éolien relève de l'état et non des collectivités territoriales. Que les maires n'ont aucune compétence en la matière et encore moins d'organiser une consultation publique. Le pétitionnaire a donc organisé un sondage auprès des riverains qui, dépourvu de valeur juridique, contribue à alimenter sa réflexion sur l'opportunité de poursuivre son projet. »
 - La circulation allée de Ronfand peut s'avérer dangereuse, la route étant par endroits très abîmée. Cette usure est due aux racines des arbres longeant l'allée, des branchages denses et de l'humidité constante.

Les 110 mètres de routes les plus abîmés vont être prochainement remis en état. Afin de ne pas laisser la route s'abîmer à nouveau prématurément, la mairie va mettre en œuvre les actions nécessaires pour que les propriétaires des parcelles élaguent les arbres jouxtant cette voie.
 - Verger conservatoire : La parcelle de 3000 m² située à Monflins et ayant été échangée au titre de la réserve foncière devrait accueillir un Verger conservatoire. Une subvention de l'ordre de 80% peut être obtenue du Conseil Général et du conseil départemental.
 - Maison Bouchat : la propriétaire réside à l'étranger et est injoignable. Nous sommes en attente de nouvelles quant aux possibilités qui s'offrent à la commune de voir se bien à nouveau entretenu et remis en état (le lieu étant régulièrement squatté).

Questions diverses

- François a accueilli un stagiaire - Julian pendant 15 jours courant juin. Il était envoyé par la mission locale pour qu'il se teste sur plusieurs métiers. Le stagiaire a été très assidu, motivé et intéressé par le métier. L'expérience pourra être renouvelée.
- La marche gourmande aura lieu cette année le 28 août. La majorité des conseillers est d'ores et déjà d'attaque pour animer cette journée.
- Un habitant de Devrouze a demandé à la commune de curer un fossé à la fin de la route de la Chassagne vers le Bourg afin d'y pomper de l'eau. Les terrains étant privés, la commune ne fera rien.
- Il est envisagé de mettre des céder le passage aux deux entrées rue du Champs Morey, la priorité à droite étant rarement respectée.
- La vitesse est souvent excessive dans la commune. Des signalements ont été faits par plusieurs habitants, sans effet. Le maire se réserve le droit d'alerter la gendarmerie sur ces infractions commises par quelques individus.

Séance levée à 23h00



Le Maire, Sabine
DOMS